

3. Sport – Équipement communautaire – Révision du coût de fonctionnement de la piscine communautaire André Martin – Délibération.

Délibération B 2022-12-02-068

Rapport

Rapporteur	M. LEMETAIS
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	17
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	18

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Dany LEMETAIS, Vice-Président en charge du sport, de la culture et de l'action sociale, qui rappelle que, chaque année, les services communautaires actualisent le coût de fonctionnement d'un créneau piscine (45 mn). Ces données permettent de fixer le montant des participations aux frais de fonctionnement appelées auprès des établissements ou collectivités usagers de la piscine communautaire.

Les membres de la commission « services à la personne » réunis le 07 novembre dernier ont pris connaissance du coût de fonctionnement de chaque créneau, déterminé au regard du dernier compte administratif via les charges de fonctionnement de l'établissement, hors charges d'emprunts, hors coût de transport des écoliers vers les piscines, et hors réservation des piscines partenaires.

	Détail des charges	Rappel Coût selon les CA		Coût réel actualisé selon le CA 2021
		2019	2020	
Créneau de base Baignades libres du midi Centres spécialisés, UNSS, Collèges	Charges fixes + Frais personnels : 3 agents (un technicien et un agent entretien-caissière + un surveillant de bassin)	139,00 €	152,00 €	133,00 €
Créneau animé Leçons Animations Accueil d'accueil loisirs Baignades	Charges fixes + Frais personnels : 2 agents + 2 enseignants	164,00 €	181,00 €	155,00 €
Créneau enseigné	Charges fixes + Frais personnels : 2 agents+3 enseignants	188,00 €	209,00 €	177,00 €

Tous les ans, les élus recherchent à réduire l'écart entre le coût de fonctionnement constaté et le montant des participations demandées aux différents usagers de la piscine.

L'an dernier les coûts selon le CA 2020 avaient fortement progressé en raison notamment des nombreux arrêts de fonctionnement liés à la crise COVID sans pour autant diminuer les charges fixes.

Le coût actualisé selon le CA 2021 retrouve des valeurs connues antérieurement.

Toutefois, au regard du contexte économique actuel notamment l'inflation qui tourne aux alentours de 6%-7%, le prix du gaz qui ne retrouvera pas les niveaux antérieurs et une masse salariale qui augmentera mécaniquement en raison de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, les élus de la commission sur proposition de Monsieur LEMETAIS propose d'appliquer une augmentation des participations 2023 d'environ 5 % par rapport à 2022 qui se traduirait ainsi :

	Montant de la participation par créneau											Propositions 2023
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Créneau de base Centres spécialisés, Collèges Centre d'accueil loisirs	115 €	118 €	121 €	123 €	125 €	126 €	127 €	128 €	129 €	131 €	134 €	141€
Créneau animé Leçons Animations	136 €	140 €	144 €	146 €	148 €	150 €	151 €	152 €	153 €	156 €	160 €	168 €
Créneau enseigné	158 €	162 €	166 €	169 €	172 €	174 €	175 €	176 €	177 €	180 €	185 €	194 €

Délibération

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'évolution des participations à appeler auprès des différents usagers de la piscine de la manière suivante :

	A compter du 1 ^{er} janvier 2023
Créneau de base : Centres spécialisés, Collèges, Centre d'accueil loisirs hors territoire communautaire	141€
Créneau animé : Leçons, stages natation, Animations piscine	168 €
Créneau enseigné : écoles hors territoire communautaire	194 €

Nombre de votants	18
Votes pour	18
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



Eric HERBET



Le secrétaire de séance



Jean-Jacques BOUTET